



Accessibilité

UGOP Lab s'engage à garantir l'accessibilité de ses formations à toutes les personnes, y compris celles en situation de handicap.

Nous adaptons nos contenus, nos méthodes et nos modalités d'accompagnement afin d'assurer un parcours inclusif, respectueux et efficace.

Référent Handicap

Pour toute question, demande d'aménagement ou besoin spécifique, vous pouvez contacter notre Référent Handicap :

Oswald Mavoungoud

asso.ugop@gmail.com

06 13 52 64 87

Notre approche

Adaptation pédagogique

Chaque participant bénéficie d'un accompagnement individualisé. Avant l'entrée en formation, un questionnaire ou un entretien permet d'identifier :

- les besoins particuliers
- les compétences déjà acquises
- les éventuels aménagements nécessaires
- les objectifs personnels et professionnels

En fonction de ces éléments, nous pouvons adapter :

- les contenus pédagogiques
- les supports utilisés
- le rythme d'apprentissage
- les modalités d'évaluation
- l'accompagnement individuel

Notre priorité est de garantir un parcours de formation accessible, inclusif et adapté à chacun.

Mentions obligatoires – Dans le cadre de la certification Qualiopi, UGOP Lab respecte les exigences du **Référentiel National Qualité (RNQ)** concernant l'accueil des personnes en situation de handicap :

Information du public

Nous mettons à disposition des apprenants et partenaires :

- les modalités d'accès à nos formations
- les possibilités d'adaptation en fonction des besoins
- les coordonnées du Référent Handicap
- les conditions matérielles d'accueil

Analyse des besoins spécifiques

Avant l'entrée en formation, nous réalisons :

- un entretien ou questionnaire d'analyse des besoins
- une identification des éventuels aménagements nécessaires
- une vérification de la faisabilité des adaptations

Mise en place d'aménagements raisonnables

Selon les besoins identifiés, UGOP Lab peut mettre en place :

- adaptation des supports pédagogiques
- ajustement du rythme ou des modalités d'évaluation
- accompagnement renforcé
- orientation vers des partenaires spécialisés si nécessaire

Orientation et réseau de partenaires

Si une demande nécessite un accompagnement complémentaire, nous pouvons orienter vers des structures spécialisées (MDPH, Cap Emploi, associations spécialisées, etc.).

Suivi et traçabilité

Toutes les demandes d'adaptation font l'objet :

- d'un échange formalisé
- d'une étude de faisabilité
- d'un suivi tout au long du parcours

mise à jour le 16/01/2026